

Association loi 1901, créée en 1987

21 ter rue Voltaire - 75011 PARIS

Tél / Fax : 01 44 85 96 46 e-mail : reseaufia@gmail.com

www.fia-ism.org

DROITS DES FEMMES EGALITE FEMMES-HOMMES LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Echanges issus du séminaire international du 23 au 29 juin 2014

entre actrices de Roumanie, d'Algérie, du Togo et acteurs-trices, professionnel-le-s, institutionnel-le-s de France







MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL



Sommaire

Présentation des partenaires internationales	3
Première partie du séminaire à Paris	6
Ouverture du séminaire par Adolé Ankrah, directrice de FIA-ISM	7
Introduction sur les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes	8
Les résistances sur les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes	17
La construction de messages de plaidoyer	17
Dominations patriarcales / luttes et résistances des femmes	19
Échanges de pratiques avec les associations partenaires internationales	23
Deuxième partie du séminaire dans l'Essonne	27
Politique en matière d'égalité femmes-hommes en Essonne	28
La politique nationale en matière d'égalité femmes-hommes	33
Violences faites aux femmes: la question des violences conjugales	38
Quelques photos du séminaire	46

Présentation des partenaires internationales

Partenaires algériennes

1. Femmes en communication

L'association Femmes en communication a pour but de favoriser la communication sous toutes ses formes en poursuivant un objectif de défense des droits des femmes.

Objectifs de l'association:

- Informer et sensibiliser sur la condition et le statut des femmes en appui à la revendication égalitaire
- Contribuer par la production et la circulation de l'information à l'entretien du débat sur les droits des femmes afin de promouvoir au sein de la société la revendication égalitaire et de l'imposer comme fondement incontournable du processus démocratique
- Capitaliser et valoriser les éléments du débat pour leur mise en consultation sur tout support médiatique et en particulier sur internet.

2. Tharwa Fadhma N'Soumeur

L'association « Tharwa Fadhma N'Soumeur » a été créée le 08 mai 1997 par d'anciennes et d'anciens militants de la cause démocratique. Elle est basée à Alger.

Objectifs de l'association :

- Favoriser la mise en place de lois civiles égalitaires entre les hommes et les femmes (lutte axée sur le changement de la situation juridique des femmes, qui, conjuguée à une meilleure situation économique serait propice à une modification des mentalités prévalant dans la société algérienne)
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel algérien, dans sa diversité.

Partenaires togolaises

1. Association Féminine La Lumière -AFEL

Créée le 17 avril 1999 par un groupe de femmes pluridisciplinaire, l'Association Féminine La Lumière est une ONG à but non lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901. Cette association est née de l'idée selon laquelle le développement passe par la connaissance des droits et devoirs de chaque citoyen-ne. Son but est de contribuer au développement humain durable des populations.

Objectifs de l'association:

- Développer un système d'information, de communication et de sensibilisation de la masse rurale sur l'établissement des actes juridiques (naissance, mariage et décès)
- Contribuer au développement du pays tant sur le plan éducatif, économique, social que culturel
- Responsabiliser la femme, mère, épouse sur les questions liées à ses droits et devoirs et à la santé
- Œuvrer pour l'amélioration de l'état de santé de la mère et de l'enfant
- Promouvoir des activités génératrices de revenus des femmes rurales.

2. Aurore de la Femme

L'association Aurore de la Femme a été créée en 2010. Suite à des rencontres avec des groupes locaux, notamment en milieu rural, il a été constaté un déficit de compréhension des circuits administratifs de la part d'une grande partie de la population. Cet état de fait a donc donné lieu à la création de l'association.

Objectif de l'association : Lutter pour une jouissance équitable des droits de toutes et tous.

3. CREDO-ACTION

L'association CREDO-ACTION est une organisation apolitique et à but non lucratif dont le siège est basé à Lomé. Elle a été créée le 16 avril 1996. C'est une association qui défend les droits des enfants et l'éducation des filles en particulier. Elle lutte pour l'émancipation et l'autonomisation de la femme en milieu rural à travers des projets de développement. Elle dispose d'un centre d'accueil abritant 15 filles nourries et scolarisées dans la préfecture des lacs (Aneho).

Objectifs de l'association:

- Améliorer le niveau de santé des enfants et des personnes à revenu très bas vivant dans les zones éloignées des centres de santé en leur fournissant des produits de premiers soins
- Veiller à la scolarisation et à la prise en charge des enfants nécessiteux
- Promouvoir le développement sanitaire et le commerce au Togo
- Promouvoir le leadership féminin et l'autonomisation de la femme

Partenaires roumaines

1. Romani Criss

Romani Criss a été créée en 1993, dans les années qui ont suivi la chute du régime du dictateur Ceausescu (décembre 1989) marquées par l'irruption et le déchaînement d'actes et de scènes de violences collectives contre les communautés Roms dans de nombreuses localités et régions de Roumanie. Romani Criss fait un travail de promotion et de défense des droits de l'homme pour la communauté Rom de Roumanie, par l'assistance légale dans des cas de discrimination et par la prévention de la discrimination dans des domaines comme la santé, l'éducation et le travail. Toutes ses interventions au niveau local sont basées sur des partenariats avec des associations locales, qui encouragent la capacité d'auto-mobilisation des communautés locales.

Objectifs de l'association: Promouvoir les droits humains en général et les droits des Roms en particulier

2. Zurale Romania

Objectifs de l'association : Favoriser l'accès à la santé des populations Roms en Roumanie.

La première partie du séminaire s'est déroulée à Paris avec la participation des associations parisiennes et des autres régions

Ouverture du séminaire par Adolé Ankrah, directrice de FIA-ISM

« Bonjour à toutes et à tous,

Je suis heureuse de vous accueillir aujourd'hui pour ce séminaire international portant sur les droits des femmes, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes ; des thématiques chères à FIA-ISM et qui sont le fondement même de sa création il y a vingt-sept ans. En effet, FIA a inscrit la lutte contre les violences faites aux femmes dans ses statuts et agit pour combattre ce grand fléau depuis longtemps.

Il est important pour nous de montrer l'articulation entre les actions menées au niveau départemental, régional, national et au niveau international. FIA-ISM a souhaité organiser ce séminaire international des droits des femmes et de lutte contre les violences faites aux femmes, car ce sont des questions qui nous mobilisent toutes dans nos pays respectifs : l'Algérie, la Roumanie, le Togo et la France.

Les objectifs de ce séminaire sont les suivants :

- Favoriser les échanges autour de nos pratiques et partager nos connaissances
- Faire connaître nos initiatives et nos expériences
- Promouvoir les échanges interculturels

Nous remercions vivement nos partenaires venant d'Algérie, de Roumanie et du Togo d'avoir fait le trajet jusqu'ici, pour échanger avec nous.

J'espère que ce séminaire répondra aux attentes des unes et des autres et que ce partage des apports riches nous permettra de continuer à lutter pour l'égalité, et contre les discriminations et les violences à l'encontre des femmes. Bon séminaire. »

Introduction sur les droits des femmes et l'égalité femmeshommes

Date: Lundi 23 Juin 2014, 9H30/12H30

Intervenantes

- **Pauline Chabbert**, Consultante au sein du cabinet Autrement Conseil¹ et formatrice experte des questions de genre et d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et les projets de développement international
- Charlotte Groopo, Stagiaire au sein du cabinet Autrement Conseil

Contenu

1. L'inversion des tendances

La journée a été introduite par un exercice d'inversion, où chacune des participantes devait s'attacher à répondre à cette question : « Si j'étais de l'autre sexe, qu'est-ce que je pourrais faire ou ne pas faire ? ». Différentes réponses ont été faites, dont quelques unes sont relatées ci-dessous :

- « Si j'étais un homme, je pourrais devenir la présidente de la République »
- « Si j'étais un homme, je ne pourrais pas enfanter, mais je pourrais me consacrer pleinement à la vie publique »
- « Si j'étais un homme, je pourrais prendre de la place dans le métro, et m'asseoir en écartant les jambes » (notion de liberté dans l'espace publique)

Cet exercice a permis de mettre en avant la différence entre sexe et genre. En effet, le sexe relève de l'inné, de l'hérité, de l'immuable, et désigne les différences entre hommes et femmes. A contrario, le genre est en fait un construit social qui désigne les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes.

Aujourd'hui, les hommes occupent majoritairement la sphère productive, et les femmes la sphère reproductive. C'est ce qu'on appelle les rôles traditionnels, et ce sont ces derniers qui sont sources d'inégalités de genre. Pour exemple, la sphère productive est beaucoup plus valorisée que la sphère reproductive, où l'on constate une certaine invisibilité du travail des femmes.

-

¹ http://autrement-conseil.com

Toutefois, la norme sociale (culture, religion, pratiques culturelles) évolue, et ce qui est intéressant c'est donc qu'on peut remettre en question ces inégalités.

2. Historique des conférences internationales sur les droits des femmes

Suite à cette introduction, les intervenantes se sont attachées à réaliser un brainstorming des grandes conférences internationales sur les droits des femmes.

- 1979: La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)² est la seule convention juridique qui contraint les Etats membres à inclure les droits des femmes. Toutefois, son application reste limitée puisque de nombreux Etats membres ont signé cette convention, mais ont émis des réserves au nom d'un relativisme culturel. Il y a donc un décalage entre l'égalité formelle, c'est-à-dire reconnue par les conventions et les textes internationaux, et l'égalité réelle.
- **1994**: Conférence internationale sur la population et le développement, ou Conférence du Caire³. Lors de cette conférence, 179 pays se sont engagés à mettre en place un programme d'action reconnaissant que le droit à la santé sexuelle et reproductive, l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, sont essentiels pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement.
- 1995 : Conférence de Pékin (ou Beijing)⁴. Les textes adoptés lors de cette conférence proclament que l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition essentielle du développement durable, de la paix et de la démocratie. Ils réaffirment que les droits fondamentaux des femmes et des filles font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne. Le droit des femmes à la maîtrise de leur fécondité est reconnu comme un élément essentiel du renforcement de leur pouvoir d'action. Le programme d'action définit un ensemble de mesures prioritaires pour renforcer le pouvoir des femmes et des filles dans 12 domaines critiques.
 - **2000**: Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Au Sommet du Millénaire des Nations-Unies en 2000, les chefs d'États de 189 pays ont défini un ensemble de priorités pour réduire la pauvreté et la faim, promouvoir le développement et la démocratie. Ces priorités ont été déclinées en huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que les États sont censés atteindre d'ici 2015. Ils sont quantifiables, mesurables, assortis d'une date limite et constituent le nouveau cadre international de toute politique de lutte contre la pauvreté.

² http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm

http://www.un.org/popin/icpd/newslett/94 19/icpd9419.fr/1lead.ftx.html

⁴ http://www.un.org/french/events/womenfr.htm

Les États sont donc amenés à concentrer leurs politiques sur ces objectifs. Si la Déclaration du Millénaire reflète la prise de conscience internationale que l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes sont des questions d'équité internationale et de droits humains, cela ne se traduit pas suffisamment dans les engagements. L'égalité fait l'objet d'un objectif spécifique, mais de manière limitée et lacunaire. L'accès aux droits et aux services en matière de santé sexuelle et reproductive est très partiellement pris en compte, alors que beaucoup d'acteurs du développement reconnaissent que cet accès est une condition essentielle pour atteindre aux moins 4 des 8 OMD.

À l'aube de l'année 2015, un bilan est actuellement en cours. Par ailleurs, un second agenda est en phase d'élaboration pour «l'après 2015», celui-ci sera centré autour de la question du développement durable avec des objectifs pour tous les pays, incluant une dimension durable (volet social, économique...).

A NOTER. En 2015, ce sera les 20 ans de Pékin. Donc le bilan réalisé actuellement est un double bilan de Pékin+20 et des OMD.

REMARQUE

Les participantes mettent en avant le fait que dans les OMD, rien n'est dit sur les violences, sur l'accès aux ressources, sur la protection sociale... et cela doit pourtant être pris en compte dans l'agenda post 2015. La négociation de l'agenda après 2015 est donc très politique, et il faut que les associations soient sur le qui-vive.

Les intervenantes insistent sur le fait que beaucoup de choses vont se jouer en 2015, et notamment en ce qui concerne la Commission on the Status of Women (CSW)⁵, c'est-à-dire la commission sur la condition de la femme. En ce moment, beaucoup de pays questionnent de plus en plus les acquis des années 1990 et les remettent en question. Au lieu d'avancer sur de nouveaux textes encore plus progressistes qu'avant, ces Etats conservateurs (Russie, Vatican...) empêchent d'avancer. Ceci peut s'expliquer par une remontée des conservatismes.

_

⁵ <u>http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/</u>

3. Les chiffres de l'égalité femmes-hommes dans le monde

Suite à cela, les intervenantes mettent en avant quelques chiffres représentatifs des inégalités femmes-hommes dans le monde. En voici quelques-uns :

- La pauvreté : 70% des pauvres sont des femmes
- La participation en politique : C'est une question de volonté politique (26% des femmes au parlement en France, contre 49% au Sénégal). En réalité, ici on parle de la participation des femmes aux espaces de décision, qu'ils soient économiques, politiques ou sociaux
- La santé sexuelle et reproductive : En Afrique, la santé sexuelle et reproductive est la cause principale de la mortalité maternelle (grossesse précoce, avortement à l'accouchement...)
- **Le VIH-SIDA**: les femmes sont plus sensibles à la diffusion du VIH, ceci du fait des rapports de domination. En effet, les femmes n'arrivent pas toujours à imposer le port du préservatif à leur partenaire.

Approche comparative internationale sur les droits des femmes

En fin de matinée, les partenaires internationales ont été invitées à présenter la question des inégalités femmes-hommes dans leur pays, et à expliciter les enjeux de l'égalité.

1. Les enjeux de l'égalité entre hommes et femmes en Algérie

Cette présentation a été faite par les deux représentantes algériennes, **Nafissa Lahrache**, de l'association Femmes en Communication, et **Yasmina Chouaki**, de l'association Tharwa N'Fadhma N'Soumeur.

Contexte des inégalités

Les deux intervenantes amorcent leur présentation par un retour bref sur le contexte des inégalités en Algérie.

- Le paradoxe institutionnel : La Constitution consacre les articles 29 et 31 à l'égalité entre les sexes en droits et en devoirs, le code de la famille institutionnalise l'inégalité.
- La perception socioculturelle: La pression sociale sur la femme algérienne dans la société se nourrit de religiosité qui considère toute tentative d'émancipation comme offense à la religion.

La construction du discours sur l'égalité

Les deux représentantes posent alors la question de savoir comment, dans ce contexte, construire un discours sur l'égalité :

- En rendant visibles et perceptibles les inégalités, par exemple en les illustrant par des cas concrets. L'exemple est donné de réaliser un travail de proximité avec les populations (femmes et hommes) pour caractériser les inégalités vécues (le cas de leur fille, de leur sœur, de leur mère, etc.).
- En valorisant et en confortant la place et le rôle de la femme au sein de la sphère familiale, c'est-à-dire en accompagnant les femmes dans la construction de leurs capacités à prendre part à la vie du ménage d'un point de vue socio-éducatif et économique.
- En sécurisant les femmes pour dénoncer les violences, par exemple en attirant l'attention sur les formes de discrimination telles que le harcèlement au travail, le harcèlement sexuel, les violences conjugales, etc.

L'objectif sous-jacent à ces différentes démarches est d'amener les femmes algériennes à construire leur propre discours sur l'égalité et de les rendre actrices de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

2. La situation des droits des femmes au Togo

Cette présentation est réalisée par les trois représentantes togolaises, à savoir **Juliette Yemey** de l'association AFEL, **Lucie Bassagou Batog'na** de l'association Aurore de la femme, et **Bénédicat Assagba** l'association Credo Action.

Les intervenantes démarrent leur présentation en précisant que cette dernière fait état de la problématique du droit des femmes au Togo en général et en particulier des femmes en milieu rural. Elles précisent également que ce séminaire est l'occasion pour elles de décrire la situation que vivent les femmes togolaises en matière de libertés fondamentales, mais également de voir dans quelle mesure nous pouvons toutes et tous continuer la lutte afin qu'elles puissent jouir davantage de leurs droits.

Le contexte togolais en matière de droits des femmes

La population du Togo est 6.164.155 habitant-e-s⁶ avec 51,4 % de femmes. Des progrès remarquables sont à noter au Togo en termes de promotion du droit des femmes, et ce à différents niveaux, comme celui du leadership féminin ou de l'accès aux services socio-économiques de base.

Les avancées en matière de droits des femmes dues aux actions de l'Etat

Ainsi, depuis une dizaine d'années, l'Etat togolais a engagé des programmes et des réformes en vue de réduire les inégalités entre hommes et femmes, dont certains sont énumérés ci-dessous :

- La promulgation la loi 98-016 du 17 novembre 1998 portant sur l'interdiction des mutilations sexuelles féminines au Togo
- La gratuité de la césarienne
- La loi concernant la pénalisation de toutes les formes de violences faites aux femmes
- La loi sur la parité hommes-femmes en politique
- L'intégration de l'alphabétisation aux groupements féminins de production agricole, agropastorale et artisanale
- La mise en place de cellules focales genre dans tous les départements ministériels et le renforcement de leurs capacités, etc.

Les avancées dues aux efforts des organisations de la société civile

Le Togo compte plusieurs organisations de promotion des droits des femmes, dont une trentaine travaille pour la promotion de l'accès des femmes

-

⁶ Recensement de la population et de l'habitat, 2010

aux sphères décisionnelles. Elles mènent sur le terrain plusieurs actions pour sensibiliser la population sur les thématiques relatives aux droits des femmes, à la santé reproductive, à l'accès des filles à l'éducation, à la participation politique, etc.

C'est un travail complexe pour ces organisations dont les moyens sont limités, mais malgré cela, ces dernières enregistrent des avancées considérables en matière de droits des femmes, telles que la reconnaissance sociale progressive du droit successoral des femmes en cas de décès de leur conjoint et vice-versa, ou encore la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans pour les garçons et les filles.

Les actions menées par le réseau RODESEE

En 2012, un réseau d'associations togolaises a été créé, accompagné par FIA-ISM. Les trois intervenantes précisent que chacune de leurs associations respectives sont des membres actifs du réseau, qui a déjà mis en place plusieurs actions, telles que des séances de sensibilisation des populations sur la santé de reproduction, ou encore sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire, etc. Le réseau souhaite poursuivre des activités en ce sens, en vue de contribuer à la réduction des inégalités entre hommes et femmes.

3. La condition des femmes en Roumanie

Les deux représentantes roumaines, **Corina Stanciu** de l'association RomaniCriss, et **Lacramioara Georgescu** de l'association Zurale Romania, font état de la situation des femmes en Roumanie.

Quelques éléments de contexte

Les partenaires partent du constat que même si en Roumanie, la condition des femmes s'est considérablement améliorée au fil du temps, les inégalités entre femmes et hommes persistent.

Il faut noter qu'un pas important en termes de réduction des inégalités a été l'adhésion à l'Union Européenne. En effet, le processus de négociation pour adhérer à l'Union Européenne a permis de stimuler les institutions publiques, qui ont alors entamé des discussions autour de la problématique d'égalité femmes-hommes, qui constitue un critère pour entrer dans l'Union Européenne.

Ainsi, si la législation nationale affirme l'égalité entre les citoyen-ne-s sans distinction de sexe, il est à noter que dans la pratique, ce principe n'est pas ou peu respecté. Il reste un travail considérable à faire en matière d'évolution des mentalités, car les inégalités entre les hommes et les femmes sont ancrées dans la culture, dans les normes sociales et apparaissant alors comme normalisées. Un travail de déconstruction reste à mener, pour faire prendre conscience des discriminations perpétuées à l'égard des femmes.

La question du langage comme vecteur d'inégalités

On retrouve les inégalités entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société roumaine, et particulièrement dans le langage. Ainsi, on peut noter que la majorité des métiers sont formulés au masculin, et ceux étant formulés au féminin sont souvent connotés péjorativement (Exemples : Femmes de chambre, prostituée...).

De plus, il existe de nombreux proverbes en Roumanie suggérant l'infériorité supposée des femmes. La femme n'est ainsi perçue que par son enveloppe extérieure, sans prise en compte de ses capacités intellectuelles. Nous pouvons citer un proverbe connu en Roumanie : « Le silence est le plus beau bijou de la femme ». Par ailleurs, d'autres proverbes incitent les hommes à être violents envers les femmes : « Le moulin, on le bat trois fois par jour, et la femme six », ou encore « La femme est faite pour souffrir ».

Le rôle de l'éducation

Il faut également noter que l'éducation donnée aux enfants roumains contribue à perpétuer les stéréotypes de genre et les inégalités. Ainsi, à l'école, les garçons sont incités à se spécialiser dans des filières techniques, ou liées au monde des affaires, ce qui leur permettra ensuite d'accéder à des postes à responsabilités. Les filles, quant à elles, sont poussées à se tourner vers des filières « moins prestigieuses ».

Les manuels scolaires sont la marque de cette représentation sexuée des filières et des métiers. Les livres utilisés à l'école primaire montrent les femmes exerçant le métier de maitresse, fleuriste, vendeuse de légumes, ou encore femme au foyer. À l'inverse, les hommes sont représentés comme policiers, docteurs... Ainsi, l'éducation sexuée transmise aux enfants/élèves consolide les stéréotypes de genre.

Le rôle de l'Église

L'Église joue également un rôle important dans la perpétuation des stéréotypes de genre. Alors même qu'elle se positionne officiellement en faveur de l'égalité, ses pratiques restent discriminatoires à l'égard des femmes. Elle transmet pour exemple l'idée qu'au sein du foyer familial, la femme doit être à l'écoute de son mari, et répondre à ses besoins. Le mariage en Roumanie repose sur l'idée que l'homme est la tête pensante, et que toutes les décisions importantes lui sont déléguées.

Les médias en Roumanie

Les médias véhiculent enfin de nombreux préjugés et stéréotypes, contribuant ainsi à conserver les inégalités femmes-hommes. Les journaux et les émissions télévisuelles présentent constamment une image de la femme réduite au rang « d'accessoire ». Les femmes y sont présentées comme devant répondre à certains canons de beauté, à qui l'on destine un certain type d'informations tel que la rubrique mode, la rubrique culinaire... Ceci contribue à réduire les femmes à leur esthétique fonctionnelle, loin de toute considération intellectuelle.

Tous ces facteurs contribuent à perpétuer un système de pensée discriminatoire à l'égard des femmes, engendrant de nombreuses inégalités, et ce dans différents domaines : politique, social, économique...

Les résistances sur les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes

La construction de messages de plaidoyer

Date: Lundi 23 juin, 14H30/17H00

Intervenantes

- **Pauline Chabbert**, Consultante au sein du cabinet Autrement Conseil et formatrice experte des questions de genre et d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et les projets de développement international.
- Charlotte Groppo, Stagiaire à Autrement Conseil

Contenu

L'après-midi, les intervenantes se sont attardées à traiter de la question des résistances rencontrées par les participantes en termes de déconstruction des stéréotypes. Puis un travail a été fait sur les stratégies de contournement pouvant être utilisées pour contrer ces résistances. Enfin, les intervenantes ont abordé la question de l'organisation de campagnes de plaidoyer dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes.

1. Résistances et stratégies de contournement

À partir d'un clip vidéo *Vie de meufs* initié et réalisé par les membres de l'association française féministe Osez le féminisme⁷, ont été abordées les différentes formes de résistance rencontrées par les femmes, notamment l'ignorance, la mise à l'écart, l'auto-censure, le silence, le mépris, le dénigrement, le sexisme et le harcèlement.

Pour répondre à ces résistances, il est nécessaire d'inventer ensemble des stratégies pour répondre au sexisme ordinaire, telles que le retournement de la question, l'invocation de faits et de chiffres, l'utilisation de l'humour, la proposition de solution et/ou de négociation, la recherche d'allié-e-s ou encore l'utilisation du raisonnement par l'absurde.

17

⁷ http://www.osezlefeminisme.fr/video/vie-de-meuf-en-video

2. Plaidoyer

Avant de clôturer la journée, les intervenantes ont abordé la question du plaidoyer. « Qu'est-ce que faire du plaidoyer? » C'est en fait sensibiliser, informer, la population, les gouvernant-e-s...

On peut citer différentes étapes pour mener une campagne, à savoir :

- Identifier le contexte (problématique précise à un moment *t*, identification du problème)
- Identifier la ou les cibles
- Définir les résultats attendus
- Prioriser un message : Cibler un message, que veut-on faire passer, en un minimum de temps ?
- Construire des partenariats/ alliés
- Développer des actions innovantes (réseaux sociaux, happening...)

TEMOIGNAGE

Yasmina CHOUAKI, de l'association Tharwa N'Fadhma N'Soumeur met en avant le fait que beaucoup de campagnes de plaidoyer sont faites au sein de sa structure. L'un des exemples est la campagne de plaidoyer menée autour du Code de la famille, « 20 ans barakat ». Cette campagne est partie de 5 associations, et cela s'est propagé dans les associations féminines qui se sont positionnées en faveur de l'abrogation du code de la famille et de son remplacement par des lois civiles égalitaires. La campagne a donc été menée auprès de l'opinion publique au niveau national et international.

Dominations patriarcales / luttes et résistances des femmes

Date: Mardi 23 Juin, 9H30/12H30

Intervenante : Monique Crinon, philosophe, sociologue et féministe

Contenu

Monique Crinon, lors de son intervention, est revenue sur l'aspect historique et sociologique des systèmes de domination ainsi que sur la naissance de ces systèmes.

1. Introduction

L'intervention a démarré par la réflexion suivante : « Si l'on parle de droits des femmes, on remarque qu'on ne parle pas des droits des hommes. Y at-il donc une spécificité de ce droit ? Plus précisément, est posée la question de savoir d'où vient cette problématique des droits et comment peut-on expliquer le fait que pendant des siècles, les femmes ont été dominées, au sein d'un système patriarcal ? ».

Ainsi, le monde a été structuré autour d'une domination patriarcale, dont on ne connait l'origine. L'important est en réalité de savoir comment une domination s'exerce, et comment elle perdure dans le temps.

Par ailleurs, il est nécessaire d'analyser les formes de résistances des femmes, car il faut préciser que les droits des femmes résultent de luttes et d'engagements des femmes, ils ne leur ont jamais été octroyés. Il est important de garder en tête que les droits se conquièrent.

2. Les caractéristiques du fonctionnement d'une domination

La question de la domination repose sur un système global. Ce système est le corps social, et les règles de fonctionnement du corps social contribuent à produire un équilibre, par une complémentarité des rôles des femmes et des rôles des hommes. C'est un équilibre injuste, mais qui existe. Le système patriarcal est donc un système qui structure la société, et assigne des rôles aux individus en fonction de leur sexe. Le patriarcat fonctionne donc de façon systémique.

Il existe plusieurs caractéristiques pour établir un système de domination, que l'on peut définir de la façon suivante :

- La peur : la peur et la crainte sont nécessaires à la mise en place d'un système de domination. L'ambiguïté réside toutefois dans le fait que le dominé est à la fois dans la crainte et dans la recherche de la reconnaissance du dominant.
- L'exclusion: Les femmes sont exclues du savoir et de la connaissance. Ceci est un élément très fort de la domination, et c'est pour cela que les combats pour l'accès des filles à l'école est fondamental. Le savoir est un outil qui permet de comprendre le monde. Sans ce savoir, cela laisse à penser que les systèmes de domination qui existent sont naturels. Les femmes sont également exclues des systèmes de décision et de pouvoir, ainsi que de l'espace public.
- La domination des corps : La domination passe aussi par la domination des corps. Le corps des femmes appartient aux hommes. Il est disponible sexuellement et domestiquement, comme l'étaient les corps des esclaves, des colonisé-e-s, des ouvrier-e-s, qui appartenaient à ceux qui dominaient. Dans un système de domination, on discipline les corps.
- L'histoire : les femmes n'ont pas d'histoire. L'histoire des femmes est en fait celles des hommes, elles n'auront pas d'histoire jusqu'à ce qu'elles la prennent en charge.

A NOTER. Dans les systèmes de domination, les femmes vivent leur domination d'une façon solitaire et individuelle alors que la prise de conscience collective est fondamentale. De plus, la déconstruction d'un système de domination produit de la rupture, de la casse et du déséquilibre.

3. Les conditions nécessaires à la remise en cause

Plusieurs conditions sont nécessaires à la remise en cause d'un système de domination.

- La conscientisation : Il y a une nécessité de prendre conscience que l'on est dominé, ce qui implique une dimension collective.
- L'importance des lieux : Pour certaines femmes, la prise de conscience ne peut se faire qu'entre femmes, et les espaces où les femmes se retrouvaient, tels que la cuisine, permettaient cela. Ces lieux de prise de conscience sont des lieux dans lesquels les femmes étaient et sont reléguées.

4. La question du déséquilibre

La période du déséquilibre est une période qu'il faut penser car on y trouve en gestation des modes d'organisation nouvelle qui impliquent les hommes et les femmes. C'est une période très douloureuse car on voit ce qu'on perd mais pas ce que l'on construit. L'exemple est pris des familles recomposées dans lesquelles les liens affectifs sont nouveaux, les liens du sang ne sont plus les liens structurants. Cela change le panorama mental des enfants et des parents et cela pose la question de l'autorité. C'est un phénomène qui est en train de se construire en France.

Ces nouveaux modèles qui sont en construction font peur, c'est pour cela qu'il y a une résurgence de mouvements revendiquant les formes traditionnelles de la famille. Un des enjeux est aussi d'introduire un dialogue avec les hommes pour qu'ils ne subissent pas l'émancipation des femmes. Il faut des aménagements.

La peur du déséquilibre

Il faut noter que la question d'équilibre est importante car l'avenir, dans un contexte de revendication des droits des femmes, est très incertain et sans repères. Alors que l'avenir dans un contexte de domination patriarcale est équilibré, même s'il est injuste.

Nous sommes dans un contexte de crise économique, sociale... et dans cette période d'incertitude, il est normal que les pouvoirs traditionnels attirent, en jouant sur la nostalgie, la protection de l'ancien système.

Actuellement, la question des droits des femmes est une des plus grosses sources de déséquilibre, c'est pour cela que l'on voit une remontée des pouvoirs conservateurs et ultra- conservateurs, qui veulent amener les femmes à reprendre une place traditionnelle. Il y a une volonté réelle que les femmes entrent dans les rangs, pour ne pas déséquilibrer le système.

En effet, la caractéristique d'un système de domination déshumanise le dominé, car il est privé de son humanité. Mais le dominant également perd une partie de son humanité. Et détruire ce système de domination patriarcale est vital pour les femmes et pour les hommes. Car les hommes sont englués dans une image attendue d'eux, de virilité, de force...

Les dominants ont beaucoup de mal à remettre en question leur domination, à la façon dont ils exercent leur virilité, ce qui ne leur permet pas de partager l'émancipation des femmes, ils la subissent donc seulement.

CONCLUSION

Monique Crinon a conclu son intervention en évoquant le fait que l'histoire est ponctuée de formes de résistance individuelle des femmes. Or, la dimension collective est essentielle si l'on veut provoquer un déséquilibre du système. Toutefois, il est important de rappeler que dans ce combat, le féminisme n'est pas la haine de l'homme. Il s'agit seulement de s'élever contre un système de domination.

ECHANGES

1. L'importance des modèles

Adolé Ankrah, directrice de l'association FIA-ISM, met en avant l'importance des modèles pour comprendre que d'autres façons de vivre, d'être sont possibles. Pour cela, il est important de citer sans cesse les premières femmes qui, elles, n'avaient pas de modèle.

Monique Crinon met en avant des figures comme Angela Davis ou Rosa Parks qui sont des femmes qui ont construit un autre possible non mimétique. Elle insiste par ailleurs sur le fait que toutes les femmes qui ont combattu se sont vues en conflit entre émancipation et attachement. L'important est de créer une émancipation qui respecte ces attachements familiaux, culturel... Les formes d'émancipation correspondent aux territoires, aux cultures... ce qui peut être parfois difficile pour les personnes ayant une double culture.

2. Le voile, instrument de retournement du pouvoir

Yasmina Chouaki, de l'association algérienne Tharwa Fadhma N'Soumeur indique qu'il y a aujourd'hui un phénomène en Algérie d'appropriation de l'espace public par les femmes voilées. Elles se voilent, mais ont tous les comportements de femmes libérées (elles fument, se baladent avec leur copain...). Elles portent en réalité le voile pour se libérer.

Monique Crinon indique que dans l'histoire, les opprimés ont utilisé les outils de la soumission pour revendiquer leur liberté. C'est un phénomène d'inversion, de retournement d'outil de l'oppression. Sur la question du voile en Algérie, ces jeunes femmes reprennent ce qu'on leur a transmis en jouant avec leur histoire, en montrant qu'elles s'approprient l'instrument. C'est une affirmation de l'identité, presque une prise de pouvoir.

Échanges de pratiques avec les associations partenaires internationales

Date : Mardi 23 juin, 14H30/17H00

En présence d'Irène Ansari, responsable de la Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie

Contenu

La seconde partie de la journée a permis de réaliser des échanges sur le système patriarcal dans différents pays et de mettre en avant les projets et les réalisations des participantes. L'association Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie a apporté son éclairage sur la situation des femmes en Iran.

1. Iran et Droits des femmes

<u>Présentation de l'association Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie</u> (LFID)⁸

L'association a été créée en 1989, par une femme iranienne (réfugiée politique) exilée fuyant le régime des Mollah, pour faire connaître la situation des femmes en Iran. L'objectif a ensuite été d'aider les femmes iraniennes et afghanes venant en France pour fuir des violences, notamment conjugales. L'association œuvre pour une égalité réelle dans tous les domaines. De nombreux partenariats ont ainsi été développés avec d'autres associations œuvrant pour les femmes migrantes et victimes de multiples discriminations. L'association mène enfin des ateliers d'éducation à la santé sexuelle (contraception, avortement...) en direction des jeunes filles et femmes primo-arrivantes.

Retour historique sur les femmes iraniennes

Elles étaient présentes dans la révolution, puis juste après ont été privées du droit de vote. En 1925, le pays a connu un effort de modernisation, durant lequel les femmes étaient obligées de se dévoiler. En 1979, avec l'arrivée de Khomeiny, le pays connait un retour au voile. En 1967, est établi le 1^{er} code de la famille, puis le second en 1974. Les religieux étaient contre. Avec Khomeiny, une des premières lois supprimées était le code de la famille, qui a ensuite été remplacé par la *charia*.

⁸ http://doubleviolence.free.fr/spip/spip.php?article42

Les mouvements de protestation des femmes prennent alors deux chemins : ceux qui restent en Iran souhaitent profiter des institutions en place pour avancer. Ceux qui sont exilés disent que sous la *charia*, on ne peut rien obtenir. Cette divergence persiste aujourd'hui, divisant les combats.

2. La scolarisation des jeunes filles en Roumanie

Lacramioara Georgescu, de l'association Zurale, explique que l'une des premières choses qu'elle a notée dans la communauté Rom, parmi laquelle elle travaille, concerne les femmes et les jeunes filles. En effet, elles sont mariées jeunes sans connaître la relation femmes-hommes, sans connaître la contraception, sans connaître la relation au corps. Ces jeunes femmes n'ont pas le choix car la pression familiale est importante et les personnes les plus âgées ont un pouvoir de décision très fort dans la famille.

Une des missions de l'association fut donc de convaincre les mamans, les belles-mères que l'éducation était très importante pour les filles. Cela a été très complexe. Au fur et à mesure, l'association a pourtant réussi à identifier 30 personnes qui souhaitaient continuer l'école. Une classe de récupération et d'alphabétisation a alors été créée. Il y a également eu des activités extrascolaires mises en place pour favoriser l'épanouissement socioculturel. Grâce à cela, une promotion de ces jeunes a été faite, et il a été montré à la population que les filles roms pouvaient aussi avoir accès à l'éducation, et qu'il ne fallait pas les marginaliser.

3. La question de l'Etat civil au Togo

Juliette Yemey, de l'association AFEL, intervient sur la question de la reconnaissance juridique des enfants au Togo. Ainsi, les démarches au niveau de l'état civil ne sont pas réalisées, les parents s'arrêtent à l'attestation délivrée par la sage-femme à la naissance de leurs enfants. L'association travaille donc depuis plusieurs années sur l'intérêt et l'importance de déclarer son enfant, qu'il soit garçon ou fille. En effet, les garçons étant plus attendus que les filles, celles-ci sont moins déclarées à l'Etat civil que les garçons. C'est un problème fondamental car les enfants qui n'ont pas de pièces d'identité ne peuvent pas passer leurs examens, ou encore aller à l'étranger. Les gens ne sont pas libres sans ces papiers d'identité.

L'association AFEL, depuis sa création en 1999, a essayé de se battre pour promouvoir l'importance de l'Etat civil et de la déclaration des enfants à la naissance. L'association réalise donc des séances de sensibilisation auprès des familles, et aide celles qui le souhaitent à déclarer officiellement leurs enfants, par le biais de jugements supplétifs.

4. La question des inégalités économiques au Togo

Face aux inégalités d'accès au pouvoir économique entre les hommes et les femmes, l'association Credo Action a créé des activités de soutien aux femmes à la commercialisation des produits agricoles. Ce projet, mis en place grâce à la captation de fonds internationaux, a également permis aux bénéficiaires de créer leurs propres boutiques pour vendre des produits alimentaires tirés du travail de la terre.

5. Femmes et médias en Algérie

L'association Femmes en Communication a été créée en 1995 dans un contexte de lutte pour la vie des femmes, dans le but de renforcer les forces des femmes pour lutter contre l'intégrisme. Les membres fondatrices sont principalement des journalistes, qui ont décidé d'utiliser la communication comme outil de changement des mentalités. L'objectif est donc de travailler sur l'image de la femme dans les médias. La Radio en ligne « La Voix des femmes » a alors été créée avec comme objectif de développer la communication entre les femmes, et entre elles et la société.

Par ailleurs, l'association réalise d'autres projets visant à faire évoluer les lois, et notamment sur le quota parlementaire, ou encore les violences faites aux femmes. L'axe de travail est toujours la communication, les médias.

6. La question des financements

Les échanges autour de la question des financements permettent de mettre en avant l'unanimité de la difficulté financière. Les participantes mobilisent des fonds différents en fonction de leurs projets et de leur zone d'intervention, à savoir :

- L'association CREDO perçoit des fonds d'Action « Fonds Nepad Espagne », ainsi que des financements de l'ONU. Elle mobilise par ailleurs les fonds propres des membres fondateurs/trices de l'association et des dons.
- Selon la représentante de l'association Zurale Romania, il est très difficile de débloquer des fonds en Roumanie pour les associations. Ceci oblige les associations et ONG à développer des partenariats avec des organisations internationales (Save the children, UNICEF...)
- Au Togo, l'association Aurore de la femme tire ses fonds des **cotisations** de ses membres, ce qui est minime. Elle réalise également un travail de recherche de financements internationaux, car le gouvernement togolais n'aide pas les associations financièrement.
- Pour l'association algérienne Tharwa Fadhma N'Soumeur, il y a une réelle volonté de ne pas être « ONGisé ». Elle tire donc ses fonds d'**initiatives**

diverses. Pour exemple, l'association a élaboré un clip qui s'est diffusé et a permis de faire de la publicité. Concernant les campagnes de plaidoyer, celles-ci sont en général financées par un collectif d'associations auquel Tharwa appartient.

- Enfin, l'association Femmes en communication est aidée financièrement par des militant-e-s. Elle touche par ailleurs des fonds de l'Ambassade de France, d'Angleterre et de l'Union Européenne.

CONCLUSION

Tous ces témoignages font état du manque de présence de l'Etat dans différents domaines. L'importance du travail en réseau est soulevée pour pallier cette défaillance politique et essayer de faire bouger les lignes au niveau international.

La deuxième partie du séminaire s'est déroulée dans l'Essonne avec la participation du Conseil Général de l'Essonne et des associations du réseau FIA œuvrant dans l'Essonne

Politique en matière d'égalité femmes-hommes en Essonne

Date: Jeudi 25 Juin, 9H30/12H30

Intervenante : Florence Mourlon, Chargée de mission à l'égalité entre les femmes et les hommes, Mission citoyenneté et accès aux droits - Conseil Général de l'Essonne.

Contenu

Florence Mourlon précise en amorce de son propos qu'au niveau du département, la lutte contre les discriminations et la lutte pour l'égalité femmes-hommes ne sont pas des prérogatives obligatoires, ce sont de vraies volontés politiques. Le département de l'Essonne a donc fait le choix politique de s'engager dans cette voie, ce qui fait aujourd'hui l'objet de son intervention.

1. Retour chronologique sur l'engagement du Conseil Général de l'Essonne

Le Conseil Général de l'Essonne a fait de l'égalité femmes-hommes une de ses priorités d'actions, et a commencé en réalisant un diagnostic pour étudier de quelle manière la question du genre pouvait être intégrée au niveau des politiques du département.

Suite à cette étape de diagnostic, un plan d'action départemental pour l'égalité entre femmes et hommes (PADEFH)⁹ a été adopté en mai 2007. Puis, en mars 2009, la Charte Européenne pour l'Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale¹⁰ a été signée par le département. Enfin, en juillet 2012, a été adopté le plan Egalité entre les femmes et les hommes 2012-2014 (PEFH)¹¹.

 $\frac{10}{\text{http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/zoom-sur/article/charte-europeenne-pour-l-egalite}$

⁹ http://ecvf.online.fr/spip.php?article392

¹¹ http://www.essonne.fr/fileadmin/egalite/EFH/PEFH.pdf

2. Quelques éléments sur le plan d'action départemental

- Sur l'approche adoptée : Ce plan départemental repose sur une triple approche : sociétale, transversale et spécifique.
- Sur le portage de cette politique: Cette politique est majoritairement portée par la Mission Citoyenneté et accès aux droits (MCAD) de l'Essonne. La mission a pour fonctions de coordonner les plans d'actions, de réaliser une expertise auprès des collègues, d'animer le réseau (entreprises, missions locales, associations...) et d'instruire des demandes de subventions (associations, et CT).
- Sur l'Observatoire départemental de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité entre femmes et hommes: Le Conseil général de l'Essonne s'appuie également, pour mettre en place cette politique, sur un observatoire de lutte contre les discriminations qui aide à évaluer les actions réalisées.
- Sur le pilotage de la démarche : Afin de mettre en place cette politique au niveau local, un comité de pilotage a été constitué, associant un-e référent-e par direction, le Directeur général des services, le Directeur général adjoint et la MCAD afin d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la politique départementale. Par ailleurs, un comité stratégique a également été constitué, incluant des partenaires externes, ayant vocation à fédérer les acteurs/trices autour d'une démarche et d'outils communs, mutualiser les expériences et assurer la promotion des bonnes pratiques. Ces instances ont donc été étroitement associées à la construction des plans d'actions. Elles participent à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

3. Les orientations du plan et les actions mises en place

Les orientations du Plan sont définies comme suit :

- Orientation N°1. Le Conseil Général, une collectivité exemplaire
- **Orientation N°2.** Promouvoir une culture de l'égalité en Essonne
- **Orientation N°3.** Garantir les principes de dignité et du droit à disposer de son corps
- **Orientation N°4.** Lutter pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Chaque grande orientation est déclinée en plusieurs points, auxquels correspondent plusieurs actions.

Orientation N°1. « Le Conseil Général, une collectivité exemplaire »

Plusieurs actions ont été mises en place :

- Promouvoir une pédagogie égalitaire de la petite enfance au sein de la crèche départementale : Ainsi, une journée de formation et d'échanges à la prise en compte de l'égalité dans la petite enfance a été organisée en direction d'agent-e-s de la crèche départementale, de Centres de Protection maternelle et infantile et de parents le 5 décembre 2013.
- Sensibiliser les agent-e-s à l'égalité femmes-hommes par le biais des supports de communication interne : Une campagne «Egalité femmes-hommes, il y a encore du travail !» a été développée, et des activités de sensibilisation sur les idées reçues femmes-hommes au travail ont été menées au travers d'une campagne d'affichage en interne.

Orientation N°2. Promouvoir une culture de l'égalité en Essonne

Concernant l'orientation N°2 du plan d'action pour l'égalité femmeshommes, plusieurs types d'actions ont été mises en place, tels que :

- Renforcer le réseau Appel des 100 pour l'égalité femmes-hommes : En Mars 2011, a été créé le réseau «Appel des 100», composé de 100 (et plus) référent-e-s sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités essonniennes. Ceci a permis la mobilisation des élu-e-s essonnien-ne-s pour le développement des politiques publiques locales d'égalité femmes-hommes. Par la suite, un réseau d'élu-e-s a été constitué pour échanger sur les pratiques locales (formations gratuites, réunions d'informations, rencontres individuelles pour aider à la mise en place d'actions et de plan d'actions etc.)
- Développer une culture du respect par la mise à l'honneur de figures féminines : Ainsi, l'exposition «Grandes résistantes contemporaines» de Pierre-Yves Ginet a été diffusée auprès des collèges et des partenaires via la Bibliothèque Départementale de l'Essonne.

Orientation N°3. Garantir les principes de dignité et du droit à disposer de son corps

Pour suivre l'orientation N°3 définie dans le plan, plusieurs types d'actions ont été mises en place. Ainsi, un **ciné-débat** a été mené à l'Université d'Evry afin de sensibiliser à la prostitution, notamment estudiantine. Par ailleurs, des **formations à destination des professionnel-le-s** ont été organisées sur le thème «Comprendre le système prostitutionnel pour en prévenir les risques» les 2 et 3 décembre 2013 par l'association Amicale du Nid.

Orientation N°4. Lutter pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Enfin, afin de poursuivre l'orientation N°4, certaines actions ont été organisées, tel un **colloque sur l'élargissement des choix professionnels** dans l'orientation, l'insertion et l'accompagnement vers l'emploi des publics adultes.

ECHANGES

1. L'importance de l'alliance entre évolution des mentalités et portage politique

Juliette Yemey, de l'association togolaise AFEL, marque son intérêt pour les sensibilisations à l'égalité dès la petite enfance, ces enfants ont souvent été vecteurs d'évolution des mentalités. De plus, ce type d'actions est nécessaire, car parfois, même si des textes législatifs stipulent que l'égalité femmes-hommes doit être respectée, la pratique est souvent différente. C'est le cas au Togo, où l'égalité en politique a été législativement adoptée, mais la mise en œuvre de ce texte reste faible.

Nafissa Lahrache, de l'association Femmes en Communication met en avant le fait qu'en Algérie, chaque ministère doit suivre l'application des dispositions liées à l'égalité et à la prise en compte du genre. Toutefois, au niveau local, il n'y pas d'instances qui suivent ces textes et les mettent en oeuvre. De plus, les associations qui travaillent autour de cette thématique le font bénévolement, sans travail en commun avec le politique. L'association Femmes en Communication travaille sur l'image de la femme dans les médias, et a réalisé beaucoup de travaux et d'actions à ce sujet, mais ce travail ne trouve pas sa place dans les orientations politiques.

2. La question de l'évaluation du plan d'action

Néné Sow Camara, de l'association française FIA Normandie félicite le Conseil Général pour ses actions et son engagement en faveur des droits des femmes, et pose la question de l'évaluation et de la reconduction de ce plan d'action.

Florence Mourlon indique tout d'abord qu'un déroulement de ce type d'action sur deux ans est très court. Toutefois, un bilan intermédiaire sur la première année a été réalisé, durant lequel un point a été fait avec l'ensemble des directions par rapport aux constats et aux objectifs fixés. Ce premier bilan a permis de faire certains réajustements. Par ailleurs, un bilan en commun a été fait sur la lutte contre les discriminations et l'égalité, mais on ne sait pas encore

si ce plan sera reconduit. Enfin, il serait bon de faire appel à un cabinet d'évaluation extérieure, pour objectiver l'évaluation.

Adolé Ankrah, directrice de l'association FIA-ISM indique qu'il est très dur d'évaluer des actions d'égalité femmes-hommes, car ce sont souvent des actions de sensibilisation, et l'impact de la sensibilisation se fait sur du long terme. La déconstruction est très longue, et évaluer l'impact sur les mentalités est très difficile. Ce constat pose donc la question de la pertinence de l'évaluation du programme du Conseil Général.

La politique nationale en matière d'égalité femmes-hommes

Date: Jeudi 25 Juin, 14H00/17H30

Intervenante : Emilie Marquis Samari, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité en Essonne

Contenu

Afin de compléter l'intervention de **Florence Mourlon**, **Emilie Marquis Samari** apporte son éclairage sur la politique française, mise en place au niveau national, relative aux questions d'égalité femmes-hommes.

1. Introduction

La politique interministérielle en matière d'égalité est transversale et s'intéresse à 4 points :

- L'égalité professionnelle
- La lutte contre les violences faites aux femmes
- Le droit des femmes à disposer de leur corps
- La déconstruction des stéréotypes de genre.

A NOTER. La base de cette politique est un ministère de plein exercice, mais également une sensibilisation des ministres pour leur faire prendre conscience de l'importance du sujet, et pour que chacun-e voie ce qu'il/elle peut faire concrètement en interne.

2. Egalité femmes-hommes, quelques éléments parlants

Aujourd'hui, 1.64% des Français-e-s reconnaissent véhiculer malgré eux des stéréotypes sexistes. Ceci ferme alors des perspectives pour l'un ou l'autre sexe, mais alimente également le terrain de la violence.

Ces stéréotypes ont donc de nombreuses répercussions, et ce dans plusieurs domaines :

- Sur l'orientation scolaire
- Sur l'égalité professionnelle: Parmi la population active, les femmes représentent 48% et sont représentées dans 12 familles professionnelles à savoir les soins, les services à la personne, le service aux entreprises. Il est également à noter que parmi les cadres, les femmes représentent 27%, ce qui est très peu. Cependant aujourd'hui, certaines mesures ont été prises pour favoriser l'accès des femmes à des postes à responsabilités. Par

ailleurs, les salaires restent inégalement répartis entre les hommes et les femmes, à compétence égale.

- Sur l'articulation des temps de vie : Aujourd'hui encore, les femmes assurent 80% des tâches domestiques. On parle souvent de « double journée » pour les femmes, qui assurent une activité professionnelle et une activité au sein du foyer familial.
- **Sur la violence sexuelle**: Ces stéréotypes de genre ont un impact sur la violence à l'égard de l'autre en raison de son appartenance sexuelle. Ainsi, aujourd'hui, un-e jeune sportif/tive sur 3 est confronté-e à une forme de violence sexuelle (enquête réalisée en Aquitaine en 2008), homme ou femme.

3. La spécificité des violences faites aux femmes

Il est tout d'abord important de déconstruire les préjugés véhiculant le fait que les violences faites aux femmes n'arriveraient que dans les milieux populaires, ou encore que dans les foyers issus de l'immigration... Les violences faites aux femmes ont lieu dans tous les milieux sociaux, économiques, ethniques, ou encore religieux. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que les violences faites aux femmes sont nationales.

Quelques chiffres sur les violences faites aux femmes en 2013

- 121 femmes ont été tuées sous les coups de leur conjoint
- 160 000 femmes victimes ont été victimes de viol (soit 200 femmes par jour)
- 550 000 femmes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur ménage.

Pour autant, peu de plaintes sont déposées par les femmes victimes de violences car le fait est que l'auteur des violences est souvent quelqu'un de leur entourage.

Les différents types de violences

Les violences que subissent les femmes ne sont pas que physiques. Beaucoup d'autres formes de violences existent et méritent d'être reconnues comme telles, à savoir : la violence psychologique, la violence économique, la violence verbale, les mutilations sexuelles féminines, la prostitution...

La politique nationale en matière de prostitution

La politique française est assez claire en matière de prostitution. Elle vise à lutter contre le système prostitueur en vue d'abolir toutes les formes de prostitution en France. Aujourd'hui, on estime que plus de 80% des personnes prostituées sont étrangères. Des dispositifs sont en train d'être mis en place pour protéger les victimes.

ECHANGES

1. La question de la prostitution

Yasmina Chouaki, de l'association Tharwa Fadhma N'Soumeur estime que le problème de la prostitution prend une ampleur considérable du fait de la précarité des migrant-e-s venues d'Afrique subsaharienne et de la présence des mafias aux frontières. La guerre renforce la migration féminine, et contribue à alimenter les réseaux de prostitution. De plus, les femmes ne parlent pas, et viennent peu chercher de l'aide. L'association Tharwa Fadhma N'Soumeur a essayé de s'engager sur ce terrain, en contactant le Haut Commissariat aux Réfugiés, mais cela n'a pas porté ses fruits.

Emilie Marquis Samari répond qu'en effet, dans nos différents pays, la prostitution est beaucoup liée aux migrations. De plus, en France, une idée est véhiculée qui consiste à dire que les prostituées ont choisi leur destin, et que si elles veulent le faire, elles n'ont donc qu'à le faire. Il y a là une omission importante de l'exploitation qu'elles subissent. Enfin, pour ce qui est de la France, il y a surtout une tolérance générale par rapport à cette question.

Juliette Yemey de l'association togolaise AFEL, rapporte une action réalisée afin de traiter de cette question. Les membres de l'association avaient préparé une stratégie de sensibilisation et de plaidoyer sur la question de la prostitution au Togo. Afin de mieux comprendre la réalité de la prostitution, les femmes se sont donc transformées en hommes, et se sont rendues à un point de rassemblement des prostituées. Elles ont regardé la façon dont les prostituées se jettent sur les hommes, et « se proposent à des prix intéressants ». Cette expérience leur a permis de comprendre un peu mieux cette réalité, et d'introduire leur plaidoyer auprès du gouvernement en se basant sur leur connaissance du terrain. C'est une question que le gouvernement togolais a d'ailleurs pris à bras le corps. Le gouvernement a établi une délégation nocturne avec les policiers, et à partir de là, a organisé des séances de sensibilisation auprès de ces femmes.

Selon Yasmina Chouaki, il semble très simpliste de dire que l'on va faire la chasse aux prostituées. Il est à supposer qu'une femme qui se prostitue ne le fait pas de gaité de cœur. Il serait préférable de lutter contre la précarité et les réseaux. La question est de savoir comment combattre la prostitution aujourd'hui. Si l'on implique les policiers, cela va juste alimenter la prostitution algérienne.

Corina Stanciu, de l'association Romani Criss, explique qu'en Roumanie, le développement de la prostitution est dû à des problèmes économiques. Il est difficile de parler de prostitution en Roumanie. De plus, il est interdit de parler de la vie sexuelle, surtout dans les communautés traditionnelles roms. Les Roms nient le phénomène de la prostitution au sein de leur communauté. C'est donc très compliqué de faire reconnaitre ce problème et de travailler dessus.

Par ailleurs, il est à mettre en avant de « nouvelles formes de prostitution en Roumanie », passant par des vidéos chat, de la communication virtuelle, et qui ne permet pas de comptabiliser toute la prostitution.

2. La pénalisation du client

Emilie Marquis Samari précise qu'en France, la prostitution vient surtout d'Afrique subsaharienne. Des associations existent cependant pour accompagner les femmes qui souhaitent sortir de la prostitution. Par ailleurs, la France va aussi vers la condamnation du client. C'est déjà le cas en Suède, mais force est de constater que cela n'a pas réellement résolu le problème la prostitution, qui s'est déplacée dans les pays frontaliers. Par contre, la prostitution sur internet a diminué car les clients craignent de se connecter et de se faire pénaliser.

3. Les avancées politiques et sociales en Algérie en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

Nafissa Lahrache, de l'association Femmes en Communication indique qu'en 1995, il y a eu une ministre de la femme et de la santé en Algérie. Le Ministère a ensuite disparu, mais un Secrétariat d'Etat de la femme a été établi en 2002. Puis, en 2005, le Ministère de la Femme a travaillé avec les associations pour élaborer une stratégie nationale contre la violence, jusqu'en 2012. Seulement, la violence a continué à augmenter. Le mouvement associatif a travaillé pour préparer une loi-cadre contre les violences faites aux femmes au niveau du parlement, loi adoptée en 2012. Malheureusement, juste après, il y a eu un changement d'Assemblée, et donc un retour à zéro. Cette année, une commission a été installée au niveau du Ministère de la Justice pour travailler sur la violence faite aux femmes, et les associations ont encore une fois été appelées à contribuer.

Quelques exemples d'outils mis en place au niveau national pour lutter contre les violences

Le gouvernement français a mis en place quelques outils et dispositifs¹², en vue de lutter contre les violences perpétuées à l'égard des femmes. En voici quelques exemples:

- Les téléphones d'urgence: Des téléphones portables sont remis par le Procureur de la République aux femmes en situation de danger. La femme peut appuyer trois fois sur une touche, et cela la met en relation directe avec Mondial Assistance, qui la rappelle. Si la femme ne répond pas, des policiers sont dépêchés sur place pour aller voir ce qui se passe. Ceci est fait pour éviter le passage à l'acte. Ces téléphones sont également à destination des femmes dont les anciens conjoints ont des troubles psychologiques. Ce dispositif permet de prêter un téléphone d'urgence à une femme en situation de danger pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, et en parallèle, un accompagnement favoriser réinsertion est fait pour sa sociale, professionnelle, psychologique.
- Des outils favorisant la prévention des violences et la diffusion d'une culture de l'égalité, tels que les ABCD de l'égalité¹³.
- Des actions en vue de rendre plus égalitaire l'articulation des temps de vie. Ainsi, la nouvelle loi sur l'égalité femmes-hommes vise notamment à impliquer davantage les pères de famille dans l'éducation des enfants, et à faire que le congé parental soit plus investi par les pères.
- Dans le domaine de l'égalité professionnelle, des sanctions sont prises à l'égard des entreprises depuis 2013 en cas de non-respect de l'égalité professionnelle.

Conclusion

Emilie Marquis Samari conclut ses propos et cette séance d'échanges, en insistant sur le fait qu'en matière de droits des femmes, il faut agir de manière transversale, et en particulier auprès de la petite enfance. Nous sommes au début d'un long processus, qui va prendre du temps, mais nous sommes toutes et tous actrices et acteurs de notre destin et de celui du monde qui nous entoure.

37

 $[\]frac{^{12}}{^{13}}\frac{http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/11/4e-planVFF_22112013.pdf}{http://www.cndp.fr/ABCD-de-l-egalite/accueil.html}$

Violences faites aux femmes: la question des violences conjugales

Date: Vendredi 26 juin, 9H30/16H30

Intervenantes : Sabrina Partouche et Caroline Jardin, éducatrices spécialisées au sein de Femmes Solidarité 91

Contenu

Sabrina Partouche et **Caroline Jardin** interviennent sur la question très spécifique des violences conjugales en France, et sur les actions mises en place pour favoriser la sortie de violences des femmes victimes.

1. Quelques chiffres sur la violence conjugale en France

Les intervenantes débutent leur présentation en transmettant quelques chiffres permettant de comprendre l'ampleur des violences conjugales en France.

- En 2013, 121 femmes mortes sous les coups de leur compagnon ou ancien compagnon
- Moins d'une victime sur 5 se déplace à la police pour porter plainte
- Chaque année, en France, une femme sur 10 entre 20 et 59 ans est victime de violence de la part de son conjoint.

2. L'enquête ENVEFF

Cette enquête¹⁴ est la première et la seule fiable en France. Elle a été initiée en 2000 par Maryse Jaspard, et a permis de dresser un panorama global sur les violences conjugales. Grâce à cette enquête, on peut noter qu'une femme sur 3 meurt tous les 15 jours de la violence de son conjoint.

Les victimes de violences conjugales répondent en général à deux critères de vulnérabilité : le premier est d'avoir été victime de violence dans l'enfance ; la seconde est d'avoir été victime de viol.

Le lien peut s'expliquer par le fait de l'éducation. Ainsi, la considération que l'on porte à un-e enfant et la liberté de choix qu'on lui donne fait que la personne devenue adulte sera plus à même de réaliser ses propres décisions, et ses propres choix. À l'inverse, lorsqu'un-e enfant est peu considéré-e au sein de la cellule familiale par exemple, il y a plus de chance que l'enfant devenu adulte

-

 $^{^{14} \ \}underline{http://www.reseau\text{-}terra.eu/IMG/pdf/JASPARD.pdf}$

fasse le choix par exemple d'un compagnon qui ne lui laisse aucun libre arbitre, et qui lui impose ses propres choix. Cela risque donc de lui sembler « normal». Il faut cependant nuancer ces liens, et toujours prendre garde à ne pas généraliser.

3. Représentations et définition de la violence conjugale

Lorsque l'on parle de violences conjugales, cela renvoie à de nombreuses réactions liées à des idées reçues, dont parmi les plus classiques : « elle exagère », « elle l'a provoqué », « il est fatigué », « il est stressé », « il a bu », « cela concerne uniquement les milieux défavorisés , ou les alcooliques », « c'est uniquement de la violence physique », « il est facile pour une femme de quitter un conjoint violent », « cela ne nous regarde pas, c'est leur vie privée », « le conjoint violent est agressif dans toutes les sphères de la vie ».

Or, la violence conjugale est beaucoup plus importante que ce que l'on pense, et peut prendre plusieurs formes. La définition de la violence conjugale a été établie en 1989, lors de la première Commission des Nations Unies sur les différentes formes de violences faites aux femmes. Dans les violences conjugales, il y a une relation de domination dans le couple au sein de laquelle s'exerce un abus de pouvoir. La victime est sous l'emprise de son agresseur.

Par ailleurs, la violence est multiforme :

- **Psychologique** : dénigrement, actions de contrôle, action d'autorité, menaces.
- **Verbale**: celles qui s'entendent ou non (silences, chuchotements).
- **Physique**: atteinte de l'intégrité corporelle, blessures avec des objets, privation de certains usages (téléphone, nourriture), confiscation de certains objets, séquestration. Dans 50% des situations, les violences physiques débutent pendant la grossesse. La femme est plus sensible, les rapports sexuels sont plus éloignés, le rapport dans le couple change et la femme se recentre sur elle-même et sur le bébé. Souvent, l'auteur des violences ne le supporte pas et se sent alors délaissé.
- **Sexuelle**: sévices, viols, coups et blessures sur les parties génitales, imposition d'actes.
- **Economique** : refuser des dépenses, mêmes essentielles, interdiction de travailler, détourner son salaire, dévaloriser son salaire.
- **Administrative**: ôter tout moyen à une personne d'avoir une vie normale.

Toutes ces formes de violences sont articulées les unes aux autres. Ces violences répondent à une logique interne : dominer l'autre pour mieux le

détruire. La vie de couple est utilisée comme un mode opératoire pour exercer des violences jusqu'à la destruction finale : l'homicide.

4. Sur la question de la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales

Les intervenantes de Femmes Solidarité 91 informent les participantes de la façon dont l'association fonctionne concernant la mise à l'abri des femmes. Femmes Solidarité 91 a un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), au sein duquel sont accueillies des femmes victimes sur une période de 6 mois renouvelable. Durant cette période, les femmes sont accompagnées dans leur recherche de logement, mais bénéficient également d'une prise en charge globale (travail sur leurs revenus, les procédures de divorce, la recherche d'emploi...). De plus, les femmes peuvent bénéficier d'un suivi psychologique si elles le souhaitent, ainsi que leurs enfants.

Pour les femmes n'étant pas hébergées au sein du centre, l'association offre un service d'écoute, soit au téléphone soit à l'accueil de l'association. C'est une démarche volontaire de l'association : chacune garde le rythme qui lui est propre.

Il est à noter que parmi ces femmes accompagnées, très peu de femmes retournent auprès de leur mari (une par an à peu près).

ECHANGES

1. Violences et lois

Nafissa Lahrache de l'association Algérienne Femmes en Communication explique que même si les lois sont bien faites, l'application reste lente. Les démarches prennent du temps. De plus, en Algérie, la violence conjugale n'est pas pénalisée.

Yasmina CHOUAKI de l'association Tharwa Fadhma N'Soumeur prend l'exemple de la loi cadre espagnole, qui stipule le fait que c'est à l'auteur de prouver qu'il n'a pas violenté, et non à la victime de prouver la faute.

Corina Stanciu, de l'association Romani Criss, explique qu'il y a peu de confiance en la justice. En Roumanie, il y a beaucoup de violences conjugales, surtout au sein de la communauté rom où certains hommes prostituent leur femme. Dans les communautés très traditionnelles rom, les hommes ont le pouvoir de vie ou de mort sur les femmes (mutilations...). Et le problème est

que même si leurs lois ne sont pas institutionnelles, elles sont instituées et donnent de toutes les façons raison à l'homme.

2. L'escalade de la violence

Les intervenantes mettent en avant le fait que l'on retrouve un cycle de la violence chez tous les hommes, quelle que soit leur origine, leur culture, etc. Ce cycle peut se définir en 4 phases :

- **Phase 1**: L'homme instaure un climat de tension, met le doute chez la conjointe sur son comportement...
- **Phase 2 :** La tension instaurée se cristallise et se transforme en violence physique. L'homme violent justifie son acte en se basant sur des éléments évoqués lors de la phase précédente (reproches, critiques...). La femme violentée entre dans une phase de culpabilisation, en se disant qu'elle aurait dû agir autrement car elle était au courant de ce que son conjoint lui reprochait ;
- **Phase 3:** Lors de cette phase, la femme justifie et excuse le comportement du conjoint violent. C'est également un moment durant lequel les proches jouent aussi un rôle important, en ne prenant pas la mesure de la gravité des faits.
- **Phase 4 :** Lors de cette dernière phase, aussi appelée « lune de miel », l'auteur exprime des regrets, ce qui amène la victime à penser que son conjoint a changé, et reste donc sous son emprise. Cette phase précède la reprise des violences.

A NOTER. L'isolement est la technique de base de l'agresseur. Selon qu'il soit plus ou moins pervers, la violence est plus ou moins sournoise.

Les hommes victimes de violences

La question des hommes battus est également une réalité qu'il ne faut pas nier, même s'ils sont numériquement peu nombreux. De plus, la question des hommes victimes de violences conjugales est spécifique, car ils doivent également faire face à la pression sociale, à la honte d'être violenté par une femme, qui, dans l'imaginaire collectif, est supposée être plus faible. La remise en question de leur virilité est une souffrance venant s'ajouter à la violence subie.

3. La prise en charge des femmes victimes de violence

Juliette Yemey de l'association togolaise AFEL indique qu'au Togo, il n'y a pas de prise en charge des femmes victimes de violences. L'Etat reconnait les violences mais aucun accompagnement n'est mis en place. Toutefois, les commissaires sont formés pour qu'en cas de violence, il y ait un acte de médiation, où les maris sont convoqués au poste et interrogés. Mais le fait de ne pas avoir de possibilité de mise à l'abri des femmes victimes fait que les situations de violences conjugales sont très dures à régler.

Yasmina Chouaki de l'association Tharwa Fadhma N'Soumeur informe sur la situation en Algérie, où il existe certains centres d'hébergement (3 ou 4). Au départ, ces centres avaient été mis en place pour accueillir les filles victimes de viols intégristes. Maintenant, c'est plutôt pour les femmes victimes de violences. Toutefois, deux problèmes se posent en Algérie : il existe trop peu de centres pour accueillir toutes les femmes victimes. Par ailleurs, il y a énormément de sujets tabous en Algérie, ce qui fait qu'une femme victime de violence ne le communiquera pas forcément, de peur d'être jugée par la communauté. Un exemple est donné d'une jeune femme victime d'inceste depuis l'âge de 11 ans, et dont aucun centre n'a voulu la prendre en charge, car c'est un sujet tabou. Pourtant, l'inceste est pénalisé juridiquement, mais cela reste tabou. Ceci montre les limites de la prise en charge en Algérie.

Corina Stanciu, de l'association roumaine Romanicriss, explique quant à elle, qu'en Roumanie, il existe un numéro d'urgence pour les femmes et les enfants victimes de violences. De plus, concernant la mise à l'abri, il existe un centre d'accueil dans la capitale, ce qui est insuffisant.

« Une violence faite aux femmes spécifique en Roumanie »

La représentante de Romani Criss relate le problème de la stérilisation forcée des femmes Roms, découverte en 2003, car elles ont beaucoup d'enfants. Il n'y a pas de statistiques officielles mais cela est pratiqué par les médecins sans accord de la famille ou de la femme. Pour exemple : une femme de 22 ans a été stérilisée après son premier enfant. Seulement, cette femme est devenue la honte de la famille car elle ne pouvait plus avoir d'enfants et dans les traditions locales, c'est un honneur pour les familles qu'elles aient beaucoup d'enfants. De fait, beaucoup de femmes ont peur d'accoucher à l'hôpital, et préfèrent donc encourir des risques sanitaires importants en accouchant chez elles. La discrimination sur la santé envers les Roms est très fréquente.

4. La question de la plainte et des procédures administratives

Les participantes insistent sur la difficulté de porter plainte pour une femme lorsqu'elle est victime de violence. Est alors évoquée la situation administrative spécifique des femmes immigrées victimes de violences. Ces femmes osent d'autant moins porter plainte qu'elles sont parfois en situation irrégulière, ou ont peur que leurs papiers leur soient retirés. Le travail en réseau avec des acteurs sociaux et médicaux, mais également avec les policiers, les instances administratives est alors très important. De plus, en cas de divorce, les frais de justice peuvent être pris en charge grâce à un système d'aide juridictionnelle existant en France, et il est important que les femmes s'en saisissent. Des lois existent pour protéger les femmes victimes de violences, même si elles sont étrangères¹⁵.

5. Sur la reconstruction après les violences

Pascal Auclair de l'association française MUSE aborde l'importance des activités socio-culturelles, en marge des accompagnements sociaux, administratifs... L'association MUSE réalise des activités de valorisation à travers l'expression écrite, orale, à travers des ateliers de théâtre et d'écriture, d'expression corporelle. Ce versant est souvent trop peu mis en pratique en France, alors que cela permet aux femmes d'avancer dans leur parcours de reconstruction. La recherche du bien-être est fondamentale. L'expérience des ateliers Théâtre, expression corporelle, est en phase d'être transposée en Algérie, grâce à un partenariat avec une structure locale. Les participantes montrent un fort intérêt pour ce type d'activités, sur lequel un échange pratique de transmission serait intéressant à mettre en œuvre.

« Le dispositif de financement PRA/OSIM »

En France, il existe un dispositif financier à destination des petites associations françaises souhaitant mettre en place des projets de développement dans différents pays, en partenariat avec des structures locales. Ce fonds est géré par le FORIM, Forum des Organisation de solidarité internationale Issues de l'Immigration.

Pour plus d'information sur ce dispositif « PRA/OSIM », contactez FIA-ISM, à l'adresse suivante : <u>reseaufia@gmail.com</u>

Ou rendez-vous sur le site du FORIM: http://www.forim.net

_

 $[\]frac{15}{\text{http://www.lacimade.org/poles/defense-des-droits/rubriques/38-femmes--trang-res}}$

« Une note d'espoir – A Banna c'est fini »

La journée s'est terminée sur une note d'espoir, véhiculée par le biais d'un poème composé par **Néné Sow Camara**, de l'association FIA Normandie. Ce poème traite de la question de l'excision, qui constitue une violence importante faite aux femmes au niveau mondial.

Griots et griottes, haut et fort chantez, en mélodie et en chœur, chantez Les nobles valeurs traditionnelles, chantez chantez Mais surtout aujourd'hui, griots et griottes chantez Que les traditions néfastes s'envolent et s'envoleront, OUI Entendre ces bonnes paroles, nous sommes tous OUÏS

Dites-nous, et dites-leur, griots et griottes, A BANNA, c'est FINI Nous n'en voulons pas à nos mères, elles pensaient à notre bien pour être fières, Mais dites-leur que c'est du passé ces traditions néfastes Cette fierté n'a plus de sens et que c'est dépassé A BANNA, BANNA, c'est FINI, FINI

> Nos mères ont souffert ; elles ne comprenaient pas Nous avons aussi souffert, nous ne comprenions pas non plus Aujourd'hui, nous savons, le pourquoi et comment Nous ne voulons plus emboîter ces pas A BANNA, BANNA, c'est FINI, FINI

> > Nos filles et petites filles ne seront plus excisées Griots et griottes, chantez A BANNA, BANNA, c'est FINI, FINI

Griots et griottes dites à ceux qui n'ont pas compris NON, ce ne sont pas les Femmes Toubabs qui ont dit NON, ce ne sont pas les Femmes Noires Toubabs qui ont dit OUI, ce sont toutes les femmes ENSEMBLE qui ont compris Les conséquences graves sur la santé des Femmes

Griots et griottes, insistez sur les blessures physiques Dites-leur la profondeur des blessures psychiques Chantez haut et fort, A BANNA, BANNA, c'est FINI, FINI Donc, il faut combattre l'excision Mais on peut valoriser les bonnes pratiques traditionnelles Mais pour les mauvaises, A BANNA BANNA, il faut en finir

Griots et griottes, dites-le aux sages, à la place du village Dites-leur pour que circulent les messages Les sages reconnaissent l'intégrité et la dignité humaine, Dites-leur que cette revendication est tout simplement humaine.

Nous osons espérer que A BANNA, BANNA, c'est FINI, FINI

Poème de Néné SOW CAMARA, De l'association FIA Normandie, Membre de FIA-ISM

Quelques photos du séminaire



Repas offert par l'association Génération Femmes Rissoises, à Ris Orangis

Journée au Conseil Général de l'Essonne





Rencontre avec Aissata CISSE, responsable de l'association Génération II



Rencontre avec les membres de l'association de La voix des jeunes



Les partenaires du séminaire, après une semaine d'échanges riches et divers sur les droits des femmes ! Merci à elles pour les riches échanges, leur militantisme hors du commun en faveur du droit des femmes, et leur bonne humeur !



Contacts:

Siège de FIA-ISM

21 ter rue Voltaire 75011 – PARIS

reseaufia@gmail.com 01 44 85 96 46

Antenne Essonne

4 rue Charles Baudelaire Tour Baudelaire 91000 – EVRY

fia.ism-evry@wanadoo.fr 01 60 78 48 05